

Séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} juin 2026

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 1^{er} juin 2026 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Céline Lepage, Nadia Charles, Marie-Pier Villeneuve et Guylaine Legault et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Robert Pellerin et Jocelyn Guévremont.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2026-06-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Retour sur la séance extraordinaire du 25 mai

Monsieur le maire, Christian Goulet, fait un retour sur la séance extraordinaire du 25 mai 2026.

2026-06-02

Adoption des procès-verbaux des séances du 4 et 25 mai 2026

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 4 et 25 mai 2026. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-03

Nomination du maire suppléant

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que, conformément aux dispositions de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Anne Charlot-Mayrand, conseillère du district 3, soit nommée mairesse suppléante pour la période du 2 juin au 7 décembre 2026;

Que la présente résolution remplace toute résolution adoptée antérieurement par le conseil municipal traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2026

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2026.

2026-06-04

Demande de dérogation mineure - 9-11, rue Bellevue

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par monsieur Éric Gauvin;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, en remplacement de la résidence du 9-11, rue Bellevue, une nouvelle résidence qui présente une marge de recul avant de 6 mètres au lieu de 7,5 mètres, ainsi qu'une marge de recul arrière de 7 mètres au lieu de 7,5 mètres, ce qui déroge à l'article 2.2 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 9-11, rue Bellevue, présentée par monsieur Gauvin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-05

Demande de dérogation mineure - 82-82A, terrasse Meilleur (lot 6 661 933)

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par madame Mélissa Nadeau et monsieur Benjamin Ouimet;

ATTENDU que la demande a pour but de construire au 82-82A, terrasse Meilleur (lot 6 661 933), un garage détaché d'une hauteur de 7,7 mètres alors que la hauteur maximale permise est de 5 mètres, ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 82-82A, terrasse Meilleur (lot 6 661 933), présentée par madame Nadeau et monsieur Ouimet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-06

Demande de permis PIIA (enseigne) - 1120, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Alex Tremblay;

ATTENDU que le projet a pour but de remplacer une enseigne en façade du bâtiment et dans la structure isolée, au 1120, rue Notre-Dame;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Guylaine Legault
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal approuve les plans des projets d'enseignes au 1120, rue Notre-Dame, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-07

Demande de dérogation mineure - 319-321, rue des Lavandes

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par madame Anne-Marie Cloutier;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser au 319-321, rue des Lavandes, le mur de soutènement en béton coulé aménagé le long de la ligne arrière du terrain, ce qui déroge à l'article 6.7 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* qui prévoit qu'un tel ouvrage doit être recouvert d'un des matériaux de finition extérieure suivants : pierre naturelle, maçonnerie de pierres décoratives, brique, bois traité ou blocs de béton architecturaux ou à face rainurée;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Guylaine Legault
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 319-321, rue des Lavandes, présentée par madame Cloutier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-08

Demande de permis PIIA - 170, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par la Ville de Lavaltrie;

ATTENDU que le projet vise à réaliser des travaux de réparation et de peinture extérieure au 170, rue Notre-Dame, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que les propositions de couleur déposées respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal approuve les propositions déposées, relatives au 170, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-09

Demande d'autorisation de démolition - 9-11, rue Bellevue

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par monsieur Éric Gauvin;

ATTENDU que le projet vise la démolition de l'immeuble situé au 9-11, rue Bellevue;

ATTENDU que l'utilisation projetée du sol dégagé, suite à la démolition de cette habitation unifamiliale, vise la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 9 du règlement numéro 321-2023 concernant la démolition d'immeubles, entend accorder l'autorisation de démolition;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble situé au 9-11, rue Bellevue, conditionnellement à ce que le projet de remplacement soit réalisé dans les 12 mois suivant la démolition.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Céline Lepage déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur les deux prochains dossiers, du fait qu'elle entretient des liens avec le promoteur.

2026-06-10

Demande d'autorisation de démolition - 20, rue Saint-Thomas

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Domaine Turnbull S.E.C.*;

ATTENDU que le projet vise la démolition de l'immeuble situé au 20, rue Saint-Thomas;

ATTENDU que l'utilisation projetée du sol dégagé, à la suite de la démolition de cet immeuble, vise la construction d'un bâtiment multifamilial avec des espaces commerciaux au rez-de-chaussée;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 9 du

règlement numéro 321-2023 concernant la démolition d'immeubles, entend accorder l'autorisation de démolition;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble situé au 20, rue Saint-Thomas.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-11

Demande d'autorisation de démolition - 942, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Domaine Turnbull S.E.C.*;

ATTENDU que le projet vise la démolition de l'immeuble situé au 942, rue Notre-Dame;

ATTENDU que l'utilisation projetée du sol dégagé, suite à la démolition de cet immeuble, vise la construction d'un bâtiment multifamilial avec des espaces commerciaux au rez-de-chaussée;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 9 du règlement numéro 321-2023 concernant la démolition d'immeubles, entend accorder l'autorisation de démolition;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble situé au 942, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Céline Lepage réintègre son siège.

Dépôt du certificat d'absence de demande référendaire - règlement RRU2-72-2026 - bâtiments accessoires

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demandes valides de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RRU2-72-2026 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins de modifier les marges de dégagement d'un bâtiment accessoire sur un terrain sans bâtiment principal.*

2026-06-12

Adoption du règlement RRU2-72-2026

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-72-2026 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins de modifier les marges de dégagement d'un bâtiment accessoire sur un terrain sans bâtiment principal*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-13

Adoption du règlement RRU3-2-2026

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU3-2-2026 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° RRU3-2012 afin de réduire certaines exigences en bordure d'une route construite avant le 13 avril 1983*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-14

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 375-2026 - rénovation de façade

Je, Jocelyn Guévremont, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif au programme d'aide financière pour la rénovation de façades et d'enseigne et pour l'embellissement d'une cour avant.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2026-06-15

Avis de motion - règlement RRU2-73-2026

Je, Anne Charlot-Mayrand, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus précisément les dispositions spécifiques à la zone R-175 relatives au nombre de logements autorisés et aux usages accessoires.

2026-06-16

Adoption du premier projet de règlement RRU2-73-2026

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro RRU2-73-2026 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins de modifier les dispositions spécifiques à la zone R-175 relatives au nombre de logements autorisés et aux usages accessoires*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-17

Adoption du règlement 288-11-2026 - stationnement

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 288-11-2026 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-18

Autorisation de signature - entente de contribution financière (PARIT II) - aménagements de plein air

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2022-12-19, mandaté *Loisir et Sport Lanaudière* pour déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide à la relance de l'Industrie touristique (PARIT) - phase 2 pour coordonner la stratégie régionale de financement du plein air;

ATTENDU que le conseil municipal a, par la résolution numéro 2025-09-14, transféré les sommes allouées dans le cadre du programme PARIT vers l'aménagement de sentiers de plein air, en remplacement du projet de la Presqu'île;

ATTENDU que, dans le cadre de cette demande d'aide financière, la Ville de Lavaltrie s'est engagée à investir une somme maximale équivalente à 50 % du coût du projet d'aménagement en plein air;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville de Lavaltrie s'est vu confirmer un octroi de subvention de 375 000 \$ dans le cadre de ce programme;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a assumé sa contribution municipale de 50 % exigée dans le cadre du programme PARIT 2 par l'acquisition de terrains;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris la décision de bonifier de façon globale son offre de services de plein air à l'intention des citoyens et des visiteurs sur l'ensemble du territoire lavaltois via le projet *Le plein air lavaltois sous toutes ses formes*;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Nadia Charles

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à investir une somme maximale équivalente à 50 % du coût du projet d'amélioration globale de son offre de service en plein air;

Que le conseil municipal autorise la chef de division - Loisirs, sports et développement social ou la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de contribution de *Loisir et Sport Lanaudière*, relativement à l'aide financière octroyée dans le cadre de la Stratégie régionale du plein air phase 2 ayant pour objectif de soutenir le développement d'activités de plein air sur le territoire de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-19

Autorisation de signature - entente de partenariat avec Rémi Paradis inc. - événements

Il est proposé par madame Nadia Charles
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté ou les chefs de division du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de partenariat à intervenir avec *Rémi Paradis inc.*, relativement à un don en commandite dans le cadre de divers événements sur le territoire de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-20

Ratification - autorisation de signature - lettre d'intention - logements modulaires abordables

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie souhaite favoriser l'accroissement et le maintien de l'offre de logements abordables sur son territoire afin de répondre aux besoins de sa population;

ATTENDU que des initiatives de développement de logements modulaires abordables sont dorénavant disponibles dans le cadre de programmes et partenariats gouvernementaux et institutionnels visant à accélérer la réalisation de projets résidentiels;

ATTENDU que la transmission de lettres d'intention permettrait à la Ville de manifester son intérêt à analyser la faisabilité de tels projets sur son territoire, sans engagement formel à ce stade;

ATTENDU que cette démarche pourrait notamment permettre à la Ville d'évaluer différentes possibilités quant à la mise à disposition d'un terrain, à la collaboration avec un organisme du milieu ainsi qu'aux modalités de participation municipale pouvant être envisagées;

ATTENDU que cette lettre d'intention n'engage pas la Ville à participer financièrement au projet ni à en assurer la réalisation, la propriété ou la gestion;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Nadia Charles

QUE le conseil municipal autorise le maire ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, des lettres d'intention relatives à des projets de logements modulaires abordables, ainsi que tout document accessoire requis aux fins de cette démarche.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-21

Renouvellement et nomination - membres du Comité consultatif en toponymie

ATTENDU que le mandat des membres du Comité consultatif en toponymie ayant été nommés en vertu de la résolution 2024-06-20, est expiré;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Nadia Charles
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal désigne les personnes suivantes pour siéger au Comité consultatif en toponymie :

- monsieur Denis Moreau, conseiller municipal;
- madame Marie-Eve Boisjoli de la Maison Rosalie-Cadron, représentante d'un organisme culturel;
- messieurs David Morin, Jean Hétu, Yvon Corriveau et Judes Gratton, membres de la Société d'histoire et du patrimoine de Lavaltrie.

Que la durée du mandat de ces membres soit fixée à deux années.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-22

Renouvellement de mandats - Conseil local du patrimoine

ATTENDU que le mandat des membres du Conseil local du patrimoine (CLP) est échu;

ATTENDU l'intérêt des membres actuels à renouveler leur mandat;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Nadia Charles
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal renouvelle le mandat des personnes suivantes pour siéger au Conseil local du patrimoine, aux postes énumérés ci-dessous:

SIÈGES	MEMBRES
Numéro 2	Madame Judy Fontaine
Numéro 3	Monsieur Gilles Quintal
Numéro 4	Monsieur Jean Hétu
Numéro 5	Monsieur Denis Dusseault

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-23

Autorisation de signature - entente Navark - navettes fluviales

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Nadia Charles

Que le conseil municipal autorise la chef de division - Culture et bibliothèque ainsi que la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec *Croisières Navark inc.*, relativement au service de navettes fluviales entre les villes de Lavaltrie et Contrecoeur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-24

Demande de soutien financier - partenaire du cocktail - Grands Prix Desjardins de la culture

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Nadia Charles

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 2 500 \$ à *Culture Lanaudière*, à titre de soutien financier « Partenaire cocktail », dans le cadre des *Grands Prix Desjardins de la culture* qui se dérouleront à Lavaltrie en novembre prochain;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subvention et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-25

Autorisation de participation - Grande Xpédition et inauguration de la Route bleue

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand,

Marie-Pier Villeneuve et Nadia Charles, ainsi que monsieur le conseiller, Denis Moreau, à participer à la Grande Xpédition et inauguration de la Route bleue, le 7 juin 2026, à partir de Repentigny ou de Saint-Sulpice.

Que les frais de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-26

Autorisation de participation - inauguration officielle de la Route bleue à Saint-Sulpice

Il est proposé par madame Nadia Charles
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise monsieur le conseiller, Denis Moreau, à participer à l'inauguration de la Route bleue, le 11 juin 2026, à Saint-Sulpice;

Que les frais de déplacement soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-27

Autorisation de participation - Gala des légendes - RGAL

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Guylaine Legault et Céline Lepage, ainsi que monsieur le conseiller, Jocelyn Guévremont, à représenter la Ville au *Gala des légendes* organisé par le *Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie*, le 12 juin 2026 à Lavaltrie, au coût de 150 \$ plus taxes par personne;

Que les frais de participation soient assumés par la Ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-28

Entente de partenariat avec le Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL) et modalités de financement

ATTENDU que le Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL) agit comme organisme de concertation et d'animation du milieu entrepreneurial local et contribue à la vitalité économique du territoire;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de maintenir et de renforcer un levier structurant en développement économique favorisant la rétention, l'expansion et l'attraction des entreprises;

ATTENDU que la conclusion d'une entente de partenariat structurée avec le RGAL permettrait d'assurer un arrimage avec les services municipaux, une meilleure coordination des interventions et une optimisation des ressources;

ATTENDU les principes de saine gestion des fonds publics, d'équité fiscale et d'imputabilité exigeant que toute contribution municipale soit liée à des résultats mesurables et à une reddition de comptes formelle;

ATTENDU que le financement d'une telle entente peut être assuré par une modulation des taux de taxes applicables aux catégories non résidentielles et industrielles, conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, selon un principe d'utilisateur-payeur;

ATTENDU que l'option de conclure une entente de partenariat structurée avec le RGAL constitue une solution structurante et avantageuse pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal autorise l'administration municipale à entreprendre et à mener les négociations en vue de conclure une entente de partenariat structurée avec le RGAL;

Que cette entente prévoie notamment des objectifs mesurables, des indicateurs de performance, une reddition de comptes formelle, un arrimage avec les services municipaux et une réévaluation annuelle;

Que le financement de cette entente soit assumé par une modulation des taux de taxes applicables aux catégories non résidentielles et industrielles;

Que le conseil municipal autorise le directeur général ou la directrice générale adjointe à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente avec le RGAL;

Que la Direction soit autorisée à poser tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

Dépôt - attestation de participation - formation obligatoire générale des élus à la suite d'une élection

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le Règlement sur la formation des élus municipaux*, la greffière dépose la liste des élus ayant participé à la formation obligatoire générale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2026-06-29

Avis de fin de contrat - Mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise la transmission d'un avis de fin de contrat à la mutuelle de prévention administrée par *DR Conseils* (Gestolex S.E.C., mutuelle no 00807);

Que le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe à signer et à transmettre, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'avis de fin de contrat à *DR Conseils*, et à signer tout document inhérent à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-30

Désignation d'un répondant en lobbyisme

ATTENDU l'article 25 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* qui mentionne que nul ne peut exercer des activités de lobbyisme auprès d'un titulaire d'une charge publique s'il n'est inscrit au registre des lobbyistes relativement à ces activités;

ATTENDU que, dans ce cadre, les municipalités sont encouragées à désigner des répondants en matière de lobbyisme;

ATTENDU que les principales fonctions d'un répondant en lobbyisme sont :

- de susciter l'engagement de leurs équipes au regard du régime d'encadrement du lobbyisme;
- d'agir comme personne-ressource en matière de lobbyisme en accompagnant les membres de leur organisation qui ont des questionnements ou qui vivent des situations problématiques en matière de lobbyisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que madame Mélanie Messier, assistante-greffière, soit désignée à titre de répondante en lobbyisme pour la Ville de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-31

Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté - correction de pavage

ATTENDU l'état actuel du réseau routier de Lavaltrie et la multiplication des nids-de-poule engendrés par les conditions climatiques difficiles;

ATTENDU l'analyse réalisée par le Service du génie et des projets et la nécessité de procéder à la correction, à court terme, de nombreuses rues spécifiquement identifiées sur le territoire;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de procéder, en 2026, à d'importantes réparations sur le réseau routier de la municipalité;

ATTENDU que le conseil a adjugé, par le biais de la résolution numéro 2024-03-18, un contrat pour procéder à la réparation de pavage et coupe de rues pour les années 2024 et 2025;

ATTENDU que ce contrat a été octroyé suivant le processus d'appel d'offres public et qu'il a été conclu sur une base de prix unitaires, avec des tonnages estimatifs;

ATTENDU que l'article 13.3 du règlement 344-2024 sur la gestion contractuelle stipule que la variation des quantités ne constitue pas une modification au contrat lorsqu'il est basé sur des prix unitaires;

ATTENDU que des crédits budgétaires supplémentaires sont nécessaires pour effectuer les correctifs au réseau routier pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise une augmentation du tonnage d'asphalte dédié à la réparation de pavage et coupe de rues, conformément au contrat adjugé par la résolution numéro 2024-03-18;

Que le conseil municipal autorise également une appropriation maximale de 545 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté, pour la réalisation des correctifs de pavage en 2026;

Que cette somme soit transférée au poste budgétaire 02 320 00 625 - Asphalte.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-32

Adjudication de contrat - Acquisition et installation d'équipements de climatisation et de génératrices à l'Hôtel de Ville et au garage municipal

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2026-04-01/AOP - *Acquisition et installation d'équipements de climatisation et de génératrices - Hôtel de Ville et garage municipal de Lavaltrie*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Impérial Entrepreneur général*, ledit contrat au coût de 895 924,73 \$, incluant les taxes;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 359-2025 décrétant la réalisation desdits travaux;

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure référendaire - règlement d'emprunt 374-2026 - compteurs d'eau

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 19 au 20 mai 2026, relativement au règlement numéro 374-2026 intitulé : *Règlement aux fins de décréter l'acquisition de compteurs d'eau et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 469 380 \$.*

2026-06-33

Adoption du règlement 365-1-2026 - tarification

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 365-1-2026 intitulé : *Règlement modifiant le règlement numéro 365-2025 concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-34

Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

Que la Ville de Lavaltrie approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales de la programmation de travaux jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

Que la Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Ville s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-35

Rapport des travaux - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) 2024-2025

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)*;

ATTENDU que seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que seuls les travaux préparatoires confirmés par la ministre sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés du 23 avril 2024 au 31 décembre 2025.

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Julie Morand, directrice des finances et trésorière, ou madame Karine Brousseau, directrice générale adjointe, sont dûment autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-36

Demande - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie doit procéder au maintien et à l'entretien d'un segment de la Route Verte situé sur son territoire;

ATTENDU que le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)*;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser l'un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise la présentation d'une demande financière dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* pour l'entretien d'un segment de la Route Verte situé sur son territoire;

Que le conseil municipal confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Frédérick Rousseau, directeur adjoint du Service du génie et des projets, ou monsieur Mauricio Ulloa Astete, directeur du Service du génie et des projets, sont dûment autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-06-37

Autorisation de participation - Marche Diabétiques de Lanaudière

Il est proposé par madame Nadia Charles
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise monsieur le conseiller, Denis Moreau, à participer à la Marche des Diabétiques de Lanaudière, le 6 juin 2026, à Saint-Charles-Borromée;

Que les frais de déplacement soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

La trésorière dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1^{er} jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2026-06-38

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 5 mai au 1^{er} juin 2026 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 626 279,92 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 29 mai 2026, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

2026-06-39

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Robert Pellerin
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 04.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 2^e jour du mois de juin 2026.

Christian Goulet, maire